

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 2	15
Total des voix : 15		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Philippe MARANGES** (Catellane) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Date de convocation
05/01/2023

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteur de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_01_B1_01

« Manger Verdon 2023-2024 : plus d'autonomie et moins de gâchis »

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose,

Le Domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 240 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans.

Depuis la création de la ferme pédagogique en 2014, nous portons sur le domaine un projet pédagogique centré sur l'agriculture et l'alimentation. Le Parc accueille ainsi des groupes de jeunes (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs...) mais aussi des visiteurs (habitants et touristes) à qui sont proposés divers ateliers/stages/événements.

Dans la perspective d'alimenter notre offre pédagogique le Parc a déposé en 2020 un premier dossier « Manger Verdon et gaspiller moins » à la DREAL. L'action qui devait être réalisée en 2020-2021 a été étendue à l'année 2022 en raison de la crise sanitaire qui nous avait contraint à reporter de nombreuses animations notamment toutes les animations scolaires. Cette année supplémentaire nous a permis de réaliser l'ensemble des actions

Nous avons profité de cette année 2022 pour créer de nouveaux partenariats avec les acteurs sociaux locaux du territoire et plusieurs acteurs de l'aide alimentaire.

Objectifs : Poursuivre la dynamique lancée avec la ferme pédagogique et monter un projet visant à limiter le gaspillage alimentaire, tout en favorisant l'autonomie alimentaire et l'accès pour tous les habitants du Verdon, y compris les plus précaires, à une alimentation de proximité et de qualité.

Le projet vise à :

- Initier de nouvelles pratiques alimentaires par la découverte ou redécouverte de gestes et de savoirs, ainsi que par des échanges réciproques de savoir-faire.
- Favoriser la lutte contre la précarité alimentaire en mixant les publics pour accompagner les personnes les plus précaires sans les stigmatiser.
- Favoriser les débats et éveiller la prise de conscience sur les questions alimentaires, agricoles et de santé
- Initier des dynamiques collectives pour favoriser l'entraide à l'échelle des villages, des quartiers
- Aborder la question du gaspillage à l'échelle de l'ensemble du processus alimentaire, depuis la production jusqu'à la consommation en passant par la récolte et la transformation.
- Mêler réflexion et pratiques pour conduire à des changements dans les pratiques quotidiennes.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

75_PL-004-250401072-20230119-DEL23_01_B1

Ce programme prendra diverses formes (échanges réciproques de savoirs, stages, initiations ou formations, évènements...) et s'adressera à des publics variés (restaurateurs professionnels, jeunes dans le cadre scolaire, habitants du territoire etc.). Dans un souci de mixité les personnes en situation de précarité ou de difficultés économique seront intégrés aux actions proposées mais bénéficieront également d'actions plus spécifiques.

Coût total HT :35 520 €

FNADT (60 %) :21 312 €

Fondation Crédit Agricole (20%)..... 7 104 €

Autofinancement (20%) 7 104 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

23_01_B1_01

